

*en vous ; car je crains tout de ma faiblesse, mais j'espère tout de vos bontés.*

— Sur la demande du procureur général de la Congrégation de la Mission, Pie X vient de revalider toutes les Associations des Enfants de Marie dont l'érection pouvait être entachée de nullité pour un motif quelconque. L'acte vise uniquement les Associations qui sont sous la direction des Filles de la Charité et ont la médaille miraculeuse comme insigne distinctif.

Même faveur est accordée pour toutes les admissions au Tiers-Ordre franciscain qui auraient pu être nulles pour quelque cause que ce soit, jusqu'au 20 mai 1808, ainsi que pour les érections nulles des chemins de croix dans les églises, oratoires publics et privés, et dans les autres lieux, à la même date.

— Il est permis de faire la confession pour gagner l'indulgence :

1o Dans les trois jours qui précèdent, s'il y a plusieurs indulgences à gagner ;

2o Dans les deux jours qui précèdent, s'il n'y en a qu'une.

3o On peut faire la communion la veille du jour auquel l'indulgence est fixée. S. C. R., 11 mars 1908.

— Les ouvrages suivants ont été condamnés par le décret de l'Index, en date du 4 janvier 1909 :

JEAN DE BONNEFOY, *les Leçons de la défaite ou la fin d'un catholicisme* (1907) — *Vers l'unité de croyance* (1907). — *Le catholicisme de demain* (1908).

HENRI LORIAUX, *l'Autorité des Evangiles, Questions fondamentales* (1907).

JEAN VRAI, *Ephéméride de la Papauté* (1904).

T. SMYTH-VAUDRY, *The Christ founded Order of the secular Priesthood* (1906).

ROMOLO MURRI, *I pr*  
MELCHIOR CANAL, *El*  
*physique* (1907).

Le même décret  
M. Emmanuel Barbier  
condamné l'un de ses

— Diverses règles à  
tions à faire, le chant

1o Le célébrant et le  
quand ils se lèvent pour

2o Le célébrant n'a  
lève pour dire l'oraison  
bénédictio.

3o Quand on arrive  
exposé, et quand on le  
et ajouter une inclinaison

4o Quand la porte  
tion du Saint Sacrement  
généflexion, les assistants

Il en est de même au  
ment dans le tabernacle

5o Quand le célébrant  
restent à genoux pour se

— Le 17 septembre 1908  
décrété que, tout le temps  
tres doivent rester à genoux  
qu'on chante debout  
vient d'être modifiée par  
1908 : Quand on chan